

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 31 août 2017

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Hauda ARAB

Alexandre GARIN

Christophe GERBELOT

Olivier MARMET

Patrick NICOLLET

Laurent TOCHON donne pouvoir à Berthe-Ange LAUDET

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Catherine FAIVRE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
4. prendre connaissance des résultats de 2 appels d'offres concernant :
 - le réaménagement du multi-accueil Tom Pouce : la commission travaux, urbanisme et bâtiments communaux, réunie le 19 juin dernier s'est vue présenter par le maître d'œuvre IcmA les résultats de la consultation qui comprenait 9 lots pour un coût estimatif de 92 264 € HT ; 3 lots ont reçus 2 offres et 6 lots 1 seule offre. Compte-tenu des critères de choix, les offres mieux disantes représentent un total de 76 786.23 € HT. Les travaux ont été exécutés du 10 juillet au 14 août.

- Le marché de restauration scolaire de La Dorade : la commission vie scolaire s'est réunie le 05 juillet dernier et a attribué le marché à la société Leztroy de Serrières en Chautagne.

2 candidats ont répondu : SHCB, le titulaire jusqu'en juin 2017 et Leztroy.

Compte-tenu des critères de choix (prix, valeur technique et qualitative, démarche environnementale et sociale), la commission retient la société Leztroy aux tarifs par repas de :

Moins de 6 ans = 3.70 €

Plus de 6 ans = 3.85 €

Adultes = 4.10 €

Goûter = 0.75 €

Même si cette entreprise propose des tarifs plus élevés (environ + 15 000€ en 2017/2018), le rapport qualité/prix la place en N°1 ; cette société refuse de proposer des produits industriels et recomposés en faisant elle-même ses produits (vinaigrette, pain, pâtisseries...). La commission met en avant le fait d'avoir un fournisseur plus proche, soucieux de la qualité des produits, du bio et d'un approvisionnement local.

ORDRE DU JOUR

1. Allocation fournitures scolaires 2017/2018

Isabelle Geindre informe que comme chaque année, il convient de fixer l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire.

La commission vie scolaire propose de ne pas augmenter le montant par élève qui s'élève à 44 €, ce montant étant suffisant selon le retour des enseignants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une allocation fournitures scolaires 2017/2018 de 44 € par élève.

2. Décision modificative n°2 : écriture budgétaire

Bruno Stellian explique que lors de l'achat du véhicule communal, le garage a fait une reprise de l'ancien véhicule pour 2 800 €. La commune doit faire une écriture comptable qui consiste en une dépense et une recette de fonctionnement ainsi qu'une recette en investissement.

Pour passer la dépense en fonctionnement, le chapitre 024 doit être crédité de 2 800 € qui seront pris sur le chapitre 020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

3. Délégation au Maire de l'exercice du Droit de Prémption Urbain

Madame le Maire explique que le 28/08/2014, le Conseil Municipal, par délibération lui a délégué un certain nombre de ses attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle d'exercer, au nom de la commune, le droit de prémption urbain.

Il y a lieu de confirmer cette délégation suite au transfert du droit de prémption urbain le 01/09/2015 pour la communauté de communes Cœur des Bauges et le 27/11/2015 pour Chambéry métropole, également suite à la fusion au sein de Chambéry métropole-Cœur des Bauges de Chambéry métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges par l'arrêté du 24/11/2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délégation au Maire prévue par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exercice du droit de prémption urbain notamment par délégation de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chambéry métropole-Cœur des Bauges portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie Hexapôle, du Plan Local d'Urbanisme et de la promotion du tourisme

Bruno Stellan explique que tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité ; cette évaluation est réalisée par la CLECT qui doit établir un rapport évaluant les charges et les produits relatifs à chaque transfert de compétence.

Une fois adopté par la commission, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par les 2/3 au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des communes représentant les 2/3 de la population.

Ensuite, le Conseil Communautaire détermine les montants des attributions de compensation définitives en tenant compte du rapport de la CLECT : la charge nette des transferts de compétence est déduite de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité aux communes ou augmentée d'autant pour celles, qui comme Jacob-Bellecombette, ont une attribution de compensation négative.

Le 20/06/2017 et le 04/07/2017, la CLECT a rendu ses conclusions sur le montant des charges transférées au titre du :

- Syndicat mixte Savoie Hexapôle
- Transfert de la compétence PLU
- Transfert de la promotion du tourisme

Bruno Stellan explique que les conseillers municipaux doivent se prononcer sur le rapport d'évaluation, adopté à l'unanimité par la CLECT en séances des 20/06/2017 et 04/07/2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chambéry métropole-Cœur des Bauges portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie Hexapôle, du Plan Local d'Urbanisme et de la promotion du tourisme.

5. Rapport d'activités 2016 de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que **Madame le Maire** communique chaque année au Conseil Municipal, en séance publique, le rapport retraçant les activités de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Brigitte Bochaton commente le rapport d'activités 2016 de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, qui a été mis à la disposition des élus. Elle rappelle les 2 grands évènements de l'année : le PLUi HD et la fusion de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Antoine Fatiga demande à ce que les conseillers municipaux aient plus d'informations en amont par exemple sur le dossier des déchetteries avec la déclaration des plaques d'immatriculations : suite à cette décision, à la Grobelle, à la Cassine... il y a de plus en plus de déchets industriels dans les aires à conteneurs. Un problème se pose aussi au niveau des transports : il y a une commission cette semaine mais tout est déjà décidé, il faudrait être plus associé en amont et que les informations qu'on fait remonter soient prises en considération.

Laurence Francart explique que à la commission agriculture de Chambéry métropole-Cœur des Bauges tout est déjà décidé mais les discussions sont ouvertes pour les ajustements.

Brigitte Bochaton précise qu'il est important de prendre en compte les informations qui sont étudiées dans les différentes commissions mais elle ne se permet pas de parler davantage de la commission transport qui n'est pas une de ses compétences.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2016 de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

6. Questions diverses

Brigitte Bochaton explique que suite à la motion que nous avons prise sur la réforme de la carte judiciaire, un mail rédigé par la conférence des bâtonniers a été reçu pour signature des conseillers municipaux qui le souhaitent : le mail sera transmis à chacun.

Brigitte Bochaton poursuit avec une proposition de motion destinée à interpeller le gouvernement suite aux restrictions budgétaires qu'il a annoncé cet été.

Laurence Francart souligne que la baisse avait été votée par le gouvernement précédent.

Antoine Fatiga explique que sur les 300 millions de baisse, 190 millions avaient été votés par le gouvernement précédent et que 110 millions ont été rajoutés par le gouvernement actuel. Au final, cela ne change rien au montant total qui sera enlevé aux collectivités.

Laurence Francart ajoute qu'elle est d'accord par exemple avec la suppression de l'APL annoncée ou alors il faut revoir son barème de calcul.

Alain Poncet s'abstiendra sur ce vote car le pays a voulu un changement et maintenant qu'il y a des réformes, il faut laisser au gouvernement les moyens d'agir.

Mathias Leblois explique que pour lui, ce ne sont pas des réformes mais des suppressions complètes, la forme n'est pas satisfaisante.

Alain Poncet répond qu'aujourd'hui on n'arrive pas à dire aux communes qu'il faut fusionner donc on s'y prend autrement, par un processus indirect qui les y obligera. Il n'est ni pour, ni contre : abstention.

Brigitte Bochaton comprend ce que dit **Alain Poncet** : 56 habitants pour une commune, ce n'est pas normal : il faut mutualiser au maximum car ce qui se faisait jusqu'à maintenant n'est plus possible mais néanmoins c'est toujours aux collectivités territoriales de faire des efforts avec des économies d'eau, d'électricité... et des coupes budgétaires. Les maires sont d'accord pour participer à l'effort, comme tout le monde mais il faut que celui-ci soit juste. Là, les collectivités étaient parties sur des projets et le gouvernement supprime les engagements précédents sans concertation : c'est injuste. Supprimer la taxe d'habitation alors que parallèlement, on nous demande de construire, c'est incohérent.

Isabelle Geindre précise quant à elle que la phrase sur les contrats aidés ne lui plait pas avec le mot « indispensables », elle propose de l'enlever : chacun est d'accord.

Antoine Fatiga explique qu'« on ne change pas les règles en cours de match, c'est comme dans le sport, l'impact est trop lourd ».

Brigitte Bochaton revient sur la suppression des contrats aidés : on en a tous connu, on nous a même incité à en prendre et maintenant qu'on en a, du jour au lendemain, on les supprime sans penser aux dommages collatéraux, c'est intolérable.

Pierre-Louis Besson est contre la motion ; les restrictions budgétaires déclenchent une réaction positive puisqu'elle force les communes à trouver d'autres solutions.

Par voix 11 pour (B. Bochaton, B. Stellian, M.-L. Chevallier, M. Leblois, C. Preschoux, S. Suchère, B. Bugnet, R. Vion, F. Egard, C. Faivre, A. Fatiga), 4 contre (M. Hervé, P.-L. Besson, L. Francart, C. Monel) et 7 abstentions (A. Poncet, J. Bourgeois, J. Routin, I. Geindre, B.-A. Laudet, I. Daille-Jacquetin, L. Tochon), le Conseil Municipal approuve la motion ci-après :

« Le conseil municipal de Jacob-Bellecombette réuni, le jeudi 31 août 2017 déplore les restrictions budgétaires prises cet été par le gouvernement qu'il s'agisse de l'annulation de 300 millions d'Euro de dotations aux collectivités territoriales sur l'exercice 2017, de l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sans engagements durables pour

compenser cette perte de recette pourtant nécessaire au budget de la commune, de la baisse de l'APL bénéficiant notamment aux étudiants nombreux sur Jacob-Bellecombette, de la fin des contrats aidés en particulier dans le milieu scolaire.

Les efforts demandés aux collectivités locales sont d'autant plus difficiles à accepter qu'ils sont disproportionnés par rapport à leur part dans la dette publique et que les projets, désormais remis en question, allaient être engagés au service des habitants, de l'emploi et de l'économie locale.

Le conseil municipal dénonce à la fois le fond et la forme de ces coupes budgétaires. »

Brigitte Bochaton lance un appel concernant la participation vivement souhaitée des conseillers municipaux à la distribution de l'Echo des Cascades. Elle rappelle que le document est à distribuer de suite car il comporte des dates et informations à court terme. Une nouvelle organisation permettrait d'homogénéiser le nombre d'exemplaires à distribuer par personne car certains en distribuent beaucoup.

Mathias Leblois répond que les délais sont parfois un peu courts.

Brigitte Bochaton demande aux conseillers de répondre à Bénédicte quand la distribution n'est pas possible et qu'il y a possibilité de s'arranger entre conseillers : 4 fois par an, ce n'est pas beaucoup.

Claire Preschoux rappelle que la fête de village 3^{ème} édition aura lieu le dimanche 10 septembre et le forum des associations le lundi 11 septembre.

Julien Bourgeois soulève le problème des 2 motocross et du quad qui tournent dans le Grand Pré. Ils font beaucoup de bruit et roulent de manière dangereuse, très près des gens sans casque et les motos ne sont pas homologuées.

Brigitte Bochaton rappelle que les policiers sont prévenus à chaque fois mais que compte-tenu des moyens qu'ils ont, ils ne peuvent pas les suivre en voiture pour les appréhender. Le policier municipal fait aussi un travail de fond avec lui aussi des moyens limités.

Julien Bourgeois demande si le policier municipal peut mettre des contraventions.

Brigitte Bochaton répond que oui, il est aussi très présent au niveau des écoles mais les infractions se passent souvent quand il n'est pas là. Il a une volonté de prévention aussi : à la 1^{ère} infraction c'est un avertissement avant l'amende.

Bernadette Bugnet demande des informations concernant les élections sénatoriales.

Brigitte Bochaton répond que les conseillers municipaux seront avisés dès que l'on en saura plus. La liste des votants sera transmise par mail pour rappel.

La séance est levée.